

RÉSOLUTION

*tendant à la désignation
d'une Commission de contrôle.*

*Le Sénat a adopté la résolution dont la teneur
suit :*

Il est institué au Sénat une Commission de contrôle de quinze membres chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de la Réunion des Théâtres Lyriques Nationaux.

Le rapport de cette Commission sera publié.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 décembre 1960.

*Le Président,
Signé : André MÉRIC.*

Voir les numéros :
Sénat : 85 et 107 (1960-1961).